

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2410

2 octobre 2008

SOMMAIRE

Ademi S.A.	115667	Immo-Kampen S.A.	115637
Agence d'Assurances Michel Goret S. à r.l.	115673	Imrose S.A.	115636
Albert Thomas S.à r.l.	115638	IRB S.à r.l.	115667
Alfa Technology s. à r.l.	115667	IT-Investment Northern Europe Holding S.A.	115679
Alterinvest S.A.	115638	J. Van Breda Beheersfonds	115657
AMBD SICAV	115657	Komaco International Holding S.A.	115640
AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l.	115639	Laax Investments Ltd.	115634
Barclays European Infrastructure Italy S.à r.l.	115680	Luxembourg Management Company Group S.A.	115679
Borg Institutionen S.A.	115672	MR & Co Promo Sàrl	115666
Bureau Informatique d'Analyse et de Con- seil Luxembourgeois Sàrl	115664	MRO S.A.	115640
CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l.	115661	Natex S.A.	115666
CCP II Office 4 S.à r.l.	115658	Nurotech S.à r.l.	115666
Christiania Finance S.A.	115664	Onis Group S.A.	115674
Chronolux Sàrl	115674	Peachtree Asset Management (Luxem- bourg) S.à r.l.	115643
Compagnie Financière Panthenon S.à r.l.	115665	PEF Epsilon Investment S.à r.l.	115650
Compagnie Financière Panthenon S.à r.l.	115666	Portfolio Multi-Manager Fund	115639
Confy Investments	115673	Private Holdings of Investments Luxem- bourg S.A.	115637
Dunedin Investments S.à r.l.	115656	Promo-Center, s.à r.l.	115665
EcoLive S.A.	115675	Promotion DSC S.à.r.l.	115634
Eni South China Sea Limited	115637	Q.A.T. Investments S.A.	115641
Epic Luxembourg S.A.	115658	Socego Investments Holding S.A.	115634
European Property Fund (Holdings) Limi- ted S.à.r.l.	115657	Sunny Delight Beverages Europe, S.à r.l.	115640
Genii Capital S.A.	115664	Sunny Delight Beverages Europe, S.à r.l.	115640
GKA S.à r.l.	115634	Swiss Life (Luxembourg)	115667
Global Select Alpha	115638	TAVARES DA SILVA Frères S.à r.l.	115672
Heritam Sicav	115680	United Rentals Luxembourg S.à r.l.	115664
High Field Luxembourg S.A.	115661	VAG Security Engineering S.A.	115673
		Weltbuttek Deifferdeng S.à r.l.	115673

Socego Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 39.904.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008120344/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04766. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Promotion DSC S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 89.054.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120350/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08314. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Laax Investments Ltd., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.027.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 novembre 2005, acte publié au Mémorial C no 454 du 2 mars 2006, modifiée pour la dernière par-devant le même notaire en date du 27 mars 2008, acte publié au Mémorial C no 1045 du 28 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAAX INVESTMENTS LTD.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008120352/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04693. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

GKA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.
R.C.S. Luxembourg B 141.540.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, im Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Thomas NAHRINGS, Diplom-Ingenieur, geboren in Prüm (Deutschland), am 27. November 1958, wohnhaft in D-54595 Prüm, Wenzelbachstrasse 71 (Deutschland).

Welcher Komparent, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Komparent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "GKA S.à r.l."

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Heinerscheid.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft ist ein Ingenieurbüro für Hoch- und Tiefbau, Ausführung von jeglichen Bauleitungsaufgaben, Planung von Hoch- und Tiefbauprojekten - Sanierungsplanungen im Hoch- und Tiefbau, Projektsteuerungen, Projektmanagement, Aufmass und Abrechnungen, Kalkulationen im Hoch- und Tiefbau, Baubetreuung sowie alle zugehörigen Gewerke, Herstellen von Kunstgegenständen, ...

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfalle des einzigen Gesellschafters wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Alle einhundert (100) Anteile wurden von Herrn Thomas NAHRINGS, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Gesellschaftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert EURO (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendzweihundert EURO (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Thomas NAHRINGS, vorgenannt, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Er kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

- 2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Nahrings, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} août 2008. LAC/2008/32196. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 17. September 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008120017/202/106.

(080139343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Imrose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.096.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120342/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02402. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Private Holdings of Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.358.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 11 septembre 2008 à 14.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Madame Sandrine CECALA, employée privée, née le 28 mai 1977 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat:

Monsieur Giacomo BATTERA, employé privé, né le 29 août 1973 à Venise en Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
BANQUE DOMICILIATAIRE

Signatures

Référence de publication: 2008120294/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05069. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Eni South China Sea Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.538.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique en date du 22 juillet 2008

L'Associé Unique de Eni South China Sea Limited a pris les résolutions suivantes le 22 juillet 2008:

- d'accepter la démission de Monsieur Piro Luigi de sa fonction de gérant et président du conseil, et ce avec effet au 22 juillet 2008;

- de nommer gérant et président du conseil Monsieur Luigi Ciarrocchi, né le 13 juin 1961 à Pedaso (AP), Italie et ayant son adresse professionnelle à Eni E&P, 5 Palazzo Uffici, Via Emilia 1 - 20097 San Donato Milanese (MI) Italie, avec effet au 22 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Mandaté à cet effet

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008120296/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Immo-Kampen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6685 Merttert, 14, rue du Port.

R.C.S. Luxembourg B 81.824.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120341/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02401. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Albert Thomas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.596.

Le bilan de la société au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008120343/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU04009. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Alterinvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 22.593.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} mars 1985, acte publié au Mémorial C no 95 du 4 avril 1985. Le capital a été converti en EUROS suivant acte sous seing privé, en date du 16 février 2000, dont l'extrait a été publié au Mémorial C no 908 du 23 décembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alterinvest S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008120354/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04698. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Global Select Alpha, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 132.497.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend und acht, am vierten September.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Paul Hagen, wohnhaft in Albrecht-Dürer-Strasse 36, D-40489 Düsseldorf, vertreten durch HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, diese wiederum vertreten durch Herrn André HOFFMANN, mit Geschäftsanschrift in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Düsseldorf (D) am 3. September 2008.

Welche Vollmacht, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorgeannt, den unterzeichnenden Notar gebeten hat folgendes zu beurkunden:

- Die Gesellschaft "Global Select Alpha", R.C.S Luxembourg B 132.497, nachfolgend "die Gesellschaft" genannt, eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - spezialisierter Investmentfonds "Société d'Investissement à Capital Variable

- Fonds d'investissement spécialisé", wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar vom 3. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2396 vom 24. Oktober 2007.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seither nicht abgeändert.

- Das Gesellschaftskapital ist eingeteilt in Aktien ohne Nennwert alle voll eingezahlt, welche zu jedem Zeitpunkt der Summe des Nettoinventarwertes der Gesellschaft, so wie in Artikel 12 der Satzung festgesetzt, entsprechen.

- Der Komparent ist Besitzer aller Aktien der Gesellschaft geworden, so wie dies vom Registerführer bestätigt wurde.

- Andurch erklärt der Komparent als einziger Aktionär die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.

- Der einzige Aktionär erklärt, dass er genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

- Der einzige Aktionär erklärt, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die bekannte Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass er sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einziger Gesellschafter getätigt wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten.

- Der einzige Aktionär erteilt dem Verwaltungsrat und dem Prüfer Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft in L-1952 Luxemburg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre aufbewahrt.

Somit hat der instrumentierende Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft "Global Select Alpha" festgestellt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Bevollmächtigten der Komparentin, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Hoffmann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 10 septembre 2008. LAC/2008/36783. - Reçu douze euros, Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008120181/5770/48.

(080139770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Portfolio Multi-Manager Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.872.

Le rapport annuel au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008120358/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03286. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.266.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 665 du 31 mars 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008120368/8461/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11538. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Sunny Delight Beverages Europe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 101.382.

Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120364/1040/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04340. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

MRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 88.570.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120365/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08316. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Sunny Delight Beverages Europe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 101.382.

Le bilan au 31 mai 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120366/1040/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04338. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Komaco International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.715.

Constituée par-devant M^e Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 octobre 1996, acte publié au Mémorial C no 18 du 20 janvier 1997. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé, lors de la conversion du capital social en Euros en date du 1^{er} octobre 2001, dont l'extrait a été publié au Mémorial C no 240 du 12 février 2002.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KOMACO INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008120394/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04685. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Q.A.T. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.562.

In the year two thousand and eight, on the third of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Q.A.T Investments S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 8, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, incorporated by a deed of M^e André Jean Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on August, 23th 2000 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("The Memorial") on February 8th 2001 under number 95. The articles of incorporation of the Company were last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on August 9th 2006, published in the Memorial on November 7th 2007 under number 2076.

The meeting was presided by Elisabeth Adam, "maître en droit", residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Jean Dominique Morelli, "maître en droit", residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. As it appeared from said attendance list, three hundred sixteen thousand four hundred and sixty-six (316.466) shares out of the four hundred sixty-five thousand ninety-six (465.096) shares in issue in the Company, representing 68,04% of the capital of the Company, were present or represented at the Meeting so that the quorum was reached and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

Agenda:

1) Decrease of the issued share capital of the Company by an amount of twelve million six hundred and sixty-five thousand and two hundred and sixty-nine Euros and six cents (EUR 12,665,269.06) in order to reduce it from its current amount of twenty-three million six hundred and sixty-five thousand two hundred and sixty-nine Euros and six cents (EUR 23,665,269.06) to eleven million Euros (EUR 11,000,000) by reduction of the par value of each of the 465,096 shares of the Company. Subsequent amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company.

2) Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company.

Thereafter the following resolutions were passed by the shareholders of the Company:

First resolution

The shareholders resolved to decrease the issued share capital of the Company by an amount of twelve million six hundred and sixty-five thousand and two hundred and sixty-nine Euros and six cents (EUR 12.665.269,06) in order to reduce it from its current amount of twenty-three million six hundred and sixty-five thousand two hundred and sixty-nine Euros and six cents (EUR 23,665,269.06) to eleven million Euros (EUR 11,000,000) by the reduction of the par value.

The Articles of Incorporation of the Company will be amended so as follows:

" **Art. 3. First paragraph.** The Company's corporate capital is set at eleven million Euros (EUR 11,000,000) represented by four hundred sixty-five thousand and ninety-six (465,096) shares without par value, all fully subscribed and entirely paid up."

Second resolution

The shareholders resolved to amend article 4 of the Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 4.** The shares shall be registered shares.

The Company's shares may be issued, at the owners option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation."

There being no further item on the agenda the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the decrease of share capital are estimated at one thousand seven hundred Euros (EUR 1,700).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire ("l'Assemblée") des actionnaires de Q.A.T Investments S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 8, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par M^e André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 95 du 8 février 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 août 2006, publié au Mémorial le 7 novembre 2007, n^o 2076.

L'Assemblée est présidée par Elisabeth Adam, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et scrutateur Jean-Dominique Morelli, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que trois cent seize mille quatre cent soixante-six (316.466) actions sur les quatre cent soixante-cinq mille quatre-vingt-seize (465.096) actions émises de la Société, représentant 68,04% du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée de sorte que le quorum est atteint et les actionnaires déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour, de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de douze millions six cent soixante-cinq mille deux cent soixante-neuf Euros et six Cents (12.665.269,06 EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois millions six cent soixante-cinq mille deux cent soixante-neuf Euros et six Cents (23.665.269,06 EUR) à onze millions d'Euros (11.000.000 EUR) par une diminution de la valeur nominale de chacune des 465.096 actions de la Société. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société.

2) Modification de l'article 4 des statuts de la Société.

Les résolutions suivantes ont ainsi été prises par les actionnaires de la Société:

Première résolution

Les actionnaires ont décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de douze millions six cent soixante-cinq mille deux cent soixante-neuf Euros et six Cents (12.665.269,06 EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois millions six cent soixante-cinq mille deux cent soixante-neuf Euros et six Cents (23.665.269,06 EUR) à onze millions d'Euros (11.000.000 EUR) par une diminution de la valeur nominale.

Les statuts de la Société ont été modifiés de la manière afin qu'ils aient la teneur suivante:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à onze millions d'Euros (11.000.000 EUR) représenté par quatre cent soixante-cinq mille quatre-vingt-seize (465.096) actions sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées."

Deuxième résolution

Les actionnaires ont décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 4.** Les actions sont sous forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être émises, au choix du propriétaire, sous forme de certificats représentant une action unique ou deux ou plusieurs actions.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étape par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée conformément aux dispositions applicables aux modifications des Statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de son augmentation de capital sont estimés approximativement à mille sept cents Euros (EUR 1.700).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Adam, J-D. Morelli, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2008, LAC/2008/36769. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008120189/5770/122.

(080140014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Peachtree Asset Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.664.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of September,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Peachtree Asset Management, Ltd., a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 20-22 Bedford Row, London, WC1R4JS, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 6529800,

here represented by Mrs. Sandra La Sala, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the creation, administration and management of Peachtree Global Non-Related Fund FCP-SIF, a common fund (fonds commun de placement), organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Fund") and the issuance of statements or confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Fund.

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or real estate, proceed to any registration and transfer in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies and exercise on behalf of the Fund and holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. It may further on behalf of the Fund grant loans, guarantees or any form of collateral in relation to the above activities, excluding loans granted to holders of units of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may further carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its purpose remaining however within the limitations set forth by chapter 14 of the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Peachtree Asset Management (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares without par value.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Circular resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed in person by all the managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of an extra-judicial settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The accounting data reflected in the accounts and in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed by Peachtree Asset Management Ltd., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at:

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg.

2. Mr. James Terlizzi, residing professionally at 3301 Quantum Boulevard, 2nd Floor, Boynton Beach, Florida 33426-8622, USA, born on 28 October 1964 in Jersey City, NJ,

Mr. Hasham Malik, residing professionally at 3301 Quantum Boulevard, 2nd Floor, Boynton Beach, Florida 33426-8622, USA, born on 25 June 1967 in Pakistan, and

Mr. Jason Sutherland, residing professionally at 42 Brook Street, London W1K 5DB, UK, born on 6 December 1973 in New York, New York,

are appointed as managers of the Company for an indefinite period.

3. Grant Thornton Lux Audit S.A., 1, rue Nicolas Simmer, PO Box 70, L - 2438 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, (RCS Luxembourg B 43298), is elected as independent auditor of the Company for the financial year 2008. The term of office of the independent auditor will end at the general meeting approving the annual accounts as at 31 December 2008.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Peachtree Asset Management Ltd., une société constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20-22 Bedford Row, London, WC1R4JS, Royaume-Uni, inscrite au "Registrar of Companies for England and Wales", sous le numéro 6529800,

ici représentée par Mme Sandra La Sala, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de Peachtree Global Non-Correlated Fund FCP-SIF, un fonds commun de placement organisé sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé, soumis aux lois

du Grand-Duché de Luxembourg (le "Fonds") et l'émission de déclarations ou confirmations prouvant l'existence de parts de copropriété indivise dans le Fonds.

La Société exercera toutes activités en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle peut, pour le compte du Fonds, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières ou biens immobiliers, procéder à toute inscription et transfert en son nom ou au nom de tiers dans le registre d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte du Fonds et des détenteurs de parts du Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds. Elle peut en outre, pour le compte du Fonds, octroyer des prêts, garanties ou toute forme de sûreté en relation avec les activités susmentionnées, à l'exception de prêts à des porteurs de parts du Fonds. Les pouvoirs décrits ci-avant ne peuvent être considérés comme exhaustifs mais seulement exemplatifs.

La Société peut en outre exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le chapitre 14 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Peachtree Asset Management (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des succursales ou autres bureaux peuvent être constitués soit à Luxembourg soit à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du/des gérant(s) jusqu'à cessation de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera une Société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, sans valeur nominale.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.

Art. 8. La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis désigneront un représentant unique qui les représentera auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné à ce transfert par les autres associés lors d'une assemblée générale à une majorité des trois quarts du capital social.

En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant accord de ce transfert par les autres associés lors d'une assemblée générale à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel accord n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne cause pas à la dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens ou documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, a des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. Le/les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de son/leur mandat(s). Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la seule signature d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, et en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant en qualité de président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télégraphe, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalable du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégraphe, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à cette réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Des résolutions circulaires du conseil de gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées personnellement par chacun des gérants. Une telle approbation peut être donnée sur un seul ou plusieurs documents distincts envoyés par télécopieur ou par email. Ces résolutions auront le même effet que des résolutions prises lors d'un conseil de gérance dûment convoqué. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou autrement seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment désignée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement faites par lui en rapport avec toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie du fait d'être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à sa demande, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'aura pas droit à être indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise conduite; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une indemnité relative aux matières reprises dans l'arrangement ne sera accordée que pour autant que la Société est avisée par son avocat-conseil que la personne devant être indemnisé n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ci-avant n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts requiert l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le/les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les données comptables contenues dans les comptes et dans le rapport annuel de la Société doivent être vérifiées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'assemblée générale des associés et rémunéré par la Société.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des engagements de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des engagements sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de la Société détenues par eux.

Art. 25. Toute matière qui n'est pas réglée par les présents statuts, sera réglée conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par Peachtree Asset Management Ltd., prénommée.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 3.000.-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a aussitôt tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi:

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

2. M. James Terlizzi, résidant professionnellement à 3301 Quantum Boulevard, 2nd Floor, Boynton Beach, Florida 33426-8622, USA, né le 28 octobre 1964 à Jersey City, NJ,

M. Hasham Malik, résidant professionnellement à 3301 Quantum Boulevard, 2nd Floor, Boynton Beach, Florida 33426-8622, USA, né le 25 juin 1967 au Pakistan, et

M. Jason Sutherland, résidant professionnellement à 42 Brook Street, London W1K 5DB, UK, né le 6 décembre 1973 à New York, New York.

sont désignés en qualité de gérants de la Société pour une période indéterminée.

3. Grant Thornton Lux Audit S.A., 1, rue Nicolas Simmer, PO Box 70, L - 2438 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (RCS Luxembourg B 43298), est élu comme réviseur d'entreprise agréé de la Société pour l'année sociale 2008. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale approuvant les comptes de la Société pour l'année sociale expirant le 31 décembre 2008.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LA SALA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37174. — Reçu six cent vingt-cinq euros (0,50% = 625.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008121834/242/364.

(080141930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

PEF Epsilon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.652.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third day of September,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Pan European Finance II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and governed under Luxembourg law, with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.195 ("PEF II"),

hereby represented by Ms. Flora Gibert, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Corporate objectives - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form . There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations as well as any transaction on movable or real estate property, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name "PEF Epsilon Investment S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate capital. The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Management

Art. 9. Board of managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and decisions of the board of managers. The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

Art. 12. Liability of managers. The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Shareholder's decisions

Art. 13. Shareholder's decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 14. Annual general meeting of shareholders. Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Winding up - Liquidation

Art. 18. Winding up - Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Subscription

All Five Hundred (500) shares have been subscribed by Pan European Finance II S.à r.l., pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by:
 - a. Mr. Jan Baldem Reinhard Mennicken, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);
 - b. Mr. Jobst Beckmann, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);
 - c. Mr. Alejo Molina, Real Estate Professional, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
 - d. Mr. Oliver May, Chief Finance Officer, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; and
 - e. Mr. Dirk Holz, Real Estate Professional, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Pan European Finance II S.à.r.l., société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de 12.500 EUR (Douze Mille Cinq Cents Euros), ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105.195 ("PEF II"),

Ici représenté par Mme Flora Gibert, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "PEF Epsilon Investment S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance peuvent sub - déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 17. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription

Toutes les Cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Pan European Finance II S.à r.l., pré-qualifié.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents Euro.

Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

a. Monsieur Jan Baldem Reinhard Mennicken, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

b. Monsieur Jobst Beckmann, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

c. Monsieur Alejo Molina, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

d. Monsieur Oliver May, Chief Finance Officer, demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; et

e. Monsieur Dirk Holz, Professionnel du Secteur Immobilier, demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36285. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008121841/211/358.

(080141788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Dunedin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.883.

—
RECTIFICATIF

Veuillez remplacer les informations de l'extrait des résolutions de l'associé prises en date du 27 mars 2008, déposées au Registre de Commerce le 11 août 2008 au numéro L080117790 comme suit:

Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire en date du 27 mars 2008

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Aidan Foley, né le 8 décembre 1976 à Waterford, Irlande, demeurant au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg à la fonction de gérant avec effet au 27 mars 2008.

- De nommer Agnes Csorgo, née le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, à la fonction de gérante avec effet au 27 mars 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.09.08.

Signatures.

Référence de publication: 2008120248/5564/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04976. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

AMBD SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.419.

Le rapport annuel au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008120357/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03269. - Reçu 96,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

J. Van Breda Beheersfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.971.

Le rapport annuel au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008120359/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03301. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

European Property Fund (Holdings) Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.286,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.428.

Il résulte de contrats de cession de parts sociales du 25 juin 2008 que:

- Evans Randall International Limited a vendu 177 860 parts sociales de la Société à Uberior Europe Limited ayant son siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, (Royaume Uni) inscrite au Companies Acts sous le numéro SC299325,

- Evans Randall International Limited a vendu 125 003 parts sociales de la Société à Hamilton Nominees Limited ayant son siège social à 2 Reid Street Hamilton Bermuda HM 11 inscrite au Bermuda Companies Register sous le numéro 18647,

- Evans Randall International Limited a vendu 125 003 parts sociales de la Société à EPF (Malta) PLC ayant son siège social à 4V Dimech Street, Floriana FRN 1504 Malta inscrite au Registre de Commerce de Malte sous le numéro C 44392,

- Evans Randall International LLP a vendu 177 860 parts sociales de la Société à Uberior Europe Limited ayant son siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, (Royaume Uni) inscrite au Companies Acts sous le numéro SC299325,

- Evans Randall International LLP a vendu 125 003 parts sociales de la Société à Hamilton Nominees Limited ayant son siège social à 2 Reid Street Hamilton Bermuda HM 11 inscrite au Bermuda Companies Register sous le numéro 18647,

- Evans Randall International LLP a vendu 125 003 parts sociales de la Société à EPF (Malta) PLC ayant son siège social à 4V Dimech Street, Floriana FRN 1504 Malta inscrite au Registre de Commerce de Malte sous le numéro C 44392.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008121130/805/30.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Epic Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.535.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120360/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02414. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

CCP II Office 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.954.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of August.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held:

an extraordinary general meeting of the partners of "CCP II Office 4 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered in the trade register and companies of Luxembourg under number B 121.954, incorporated pursuant to a notarial deed on the 20th day of November 2006, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 27 of January 23, 2007 and whose articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on 28th day of December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1347 of June, 2nd 2008.

The general meeting is opened at 2.55 p.m. with Mrs Sonia ALMEIDA, legal officer, with professional address in Luxembourg in the chair.

The chairman appoints as secretary Mrs Kim ALBERT, employee, with professional address in Luxembourg.

The general meeting elects as scrutineer Mrs Nathalie BRAUN, legal assistant, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the general meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of two categories of managers category A manager and category B manager;
2. Definition of powers of signature of the category A manager and the category B managers;
3. Subsequent amendment of article eleven of the articles of incorporation;
4. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create two categories of managers and appoint Mr Yves Barthels as category A manager, Mrs Anita Lyse and Mr Bruno Bagnouls as category B managers.

Second resolution

The general meeting resolves to grant the category A manager all necessary powers to represent the Company by its sole signature. The Company may be further bound by the joint signature of any two category B managers.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article eleven of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 11.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one manager of category A (the "A Manager") and two or more managers of category B (the "B Managers") (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Managers, or in case of plurality of Managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

The Managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented. The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination."

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le onze août.

Par-devant Maître Joëlle BADEN notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CCP II Office 4 S.à r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 121.954, constituée suivant acte notarié en date du 20 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 27 du 23 janvier 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1347 du 2 juin 2008.

L'assemblée générale est ouverte à 14.55 heures sous la présidence de Madame Sonia ALMEIDA, legal officer, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Kim ALBERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie BRAUN, legal assistant, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Création de deux catégories de gérant: gérant de catégorie A et gérant de catégorie B;
- 2.- Définition des pouvoirs de signature du gérant de catégorie A et des gérants de catégorie B,
- 3.- Modification subséquente de l'article onze des statuts de la Société,
- 4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories de gérants et de nommer M. Yves Barthels en tant que gérant de catégorie A ainsi que Mme Anita Lyse et M. Bruno Bagnouls en tant que gérants de catégorie B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au gérant de catégorie A de représenter la Société par sa seule signature. La Société sera également valablement représentée par la signature conjointe de deux gérants de catégorie B.

Troisième résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article onze des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'un gérant de catégorie A («Gérant A») et au moins deux gérants de catégorie B («Gérants B») (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que «Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer en toutes circonstances et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ALMEIDA, N. BRAUN, K. ALBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008. LAC/2008/33938. - Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008120721/7241/149.

(080140651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

High Field Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.406.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120361/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02412. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.964.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of August.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held:

an extraordinary general meeting of the partners of "CCP II Düsseldorf GP S.à.r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520, Luxembourg, 5, allée Scheffer, registered in the Luxembourg trade register and companies under number B 116.964, incorporated pursuant to a notarial deed on the 24th day of May 2006, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 9, 2006 number 1521 and whose articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on 29 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 627 on 13 March 2008.

The general meeting is opened at 2.55 p.m. with Mrs Sonia ALMEIDA, legal officer, with professional address in Luxembourg in the chair.

The chairman appoints as secretary Mrs Kim ALBERT, employee, with professional address in Luxembourg.

The general meeting elects as scrutineer Mrs Nathalie BRAUN, legal assistant, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the general meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of two categories of managers category A manager and category B manager;
2. Definition of powers of signature of the category A manager and the category B managers;
3. Subsequent amendment of article ten of the articles of incorporation;
4. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create two categories of managers and appoint Mr Yves Barthels as category A manager, Mrs Anita Lyse and Mr Bruno Bagnouls as category B managers.

Second resolution

The general meeting resolves to grant the category A manager all necessary powers to represent the Company by its sole signature. The Company may be further bound by the joint signature of any two category B managers.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article ten of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 10.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one manager of category A (the "A Manager") and two or more managers of category B (the "B Managers") (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Managers, or in case of plurality of Managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

The Managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination."

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le onze août.

Par-devant Maître Joëlle BADEN notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520, Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 116.964, constituée suivant acte notarié en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1521 du 9 août 2006 et dont les statuts ont été modifiés le 29 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 627 du 13 mars 2008.

L'assemblée générale est ouverte à 14.55 heures sous la présidence de Madame Sonia ALMEIDA, legal officer, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marina MULLER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Kim ALBERT, legal assistant, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Création de deux catégories de gérant: gérant de catégorie A et gérant de catégorie B;
- 2.- Définition des pouvoirs de signature du gérant de catégorie A et des gérants de catégorie B,
- 3.- Modification subséquente de l'article dix des statuts de la Société,
- 4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories de gérants et de nommer M. Yves Barthels en tant que gérant de catégorie A ainsi que Mme Anita Lyse et M. Bruno Bagnouls en tant que gérants de catégorie B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au gérant de catégorie A de représenter la Société par sa seule signature. La Société sera également valablement représentée par la signature conjointe de deux gérants de catégorie B.

Troisième résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article dix des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'un gérant de catégorie A («Gérant A») et au moins deux gérants de catégorie B («Gérants B») (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que «Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer en toutes circonstances et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ALMEIDA, N. BRAUN, K. ALBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008, LAC/2008 / 33937. — Reçu douze euros €12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008120722/7241/149.

(080140644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

B.I.A.C.-LUX Sàrl, Bureau Informatique d'Analyse et de Conseil Luxembourgeois Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 25.765.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120362/8473/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02410. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

United Rentals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 96.183.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120363/1040/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03460. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Christiania Finance S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 60.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120367/3260/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05109. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Genii Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5880 Hesperange, 77, Ceinture um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 140.567.

Extrait de l'assemblée générale du 4 septembre 2008

Première résolution

L'Assemblée approuve la démission de Madame Brigitte Laschet de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

115665

Deuxième résolution

En remplacement de l'administrateur démissionnaire, l'Assemblée accepte à l'unanimité et avec effet immédiat, la nomination de Monsieur Gérard Lopez, administrateur de sociétés, domicilié à L-4039 Esch-sur-Alzette, 17, rue Bourgrund comme administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 4 septembre 2008

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Gérard Lopez, administrateur de sociétés, domicilié à L-4039 Esch-sur-Alzette, 17, rue Bourgrund comme nouveau Président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, en lieu et place de Monsieur Eric Lux, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Réviseurs d'Entreprises

Experts Comptables et Fiscaux

Signatures

Référence de publication: 2008121211/592/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06089. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Promo-Center, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 5, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 57.975.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120369/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08306. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Compagnie Financière Panthenon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 76.226.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE PANTHENON S.A.R.L.

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008120590/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05201. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Nurotech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9361 Brandenbourg, 8, Ieweschgtgaass.
R.C.S. Luxembourg B 124.565.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120370/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08308. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Natex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 77.582.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120371/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08311. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

MR & Co Promo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 60.165.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120372/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08320. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Compagnie Financière Panthenon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 76.226.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE PANTHENON S.A R.L.

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008120591/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05200. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

IRB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 136.647.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120373/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08324. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Alfa Technology s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4510 Oberkorn, 51, route de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 73.679.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120374/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08326. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Ademi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 125.702.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120375/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08329. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Swiss Life (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 22.663.

L'an deux mille huit, le sept août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Swiss Life (Luxembourg)", une société anonyme ayant son siège social à 25, route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.663, constituée suivant acte notarié en date du 27 mars 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 20 avril 1985, numéro 113. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte notarié du 16 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 septembre 2003, numéro 900 (la «Société»).

L'assemblée générale est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Max Kremer, licencié en droit demeurant à Wasserbillig, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Kim Albert, employée privée, demeurant à Metz.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant à Mondercange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quinze millions d'Euros (EUR 15.000.000,-) jusqu'à vingt-trois millions d'Euros (EUR 23.000.000,-) par l'émission de huit mille (8.000) actions nouvelles de la Société sans indication de valeur nominale.

2) Souscription et libération partielle des nouvelles actions.

3) Modification de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société.

4) Refonte intégrale des statuts de la Société.

5) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quinze millions d'Euros (EUR 15.000.000,-) à vingt-trois millions d'Euros (EUR 23.000.000,-) par l'émission de huit mille (8.000) actions nouvelles de la Société sans indication de valeur nominale.

Souscription et libération partielle

Toutes les huit mille (8.000) actions nouvellement émises ont été souscrites par Swiss Life Participations Luxembourg S.A., une société anonyme existante et constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 25, route d'Arlon, L-8009 Strassen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.334, pour un prix total de huit millions d'Euros (EUR 8.000.000,-). Swiss Life Participations Luxembourg S.A., précitée, a libéré ces huit mille (8.000) nouvelles actions jusqu'à un montant de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) qui a été libéré et affecté intégralement au capital social. Swiss Life Participations Luxembourg S.A., précitée, s'engage à payer le montant restant de six millions d'Euros (EUR 6.000.000,-) à la première demande du conseil d'administration de la Société.

Les huit mille (8.000) nouvelles actions souscrites ont été libérées en espèces jusqu'à un montant de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-), de sorte que la somme totale de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra désormais le deuxième jeudi du mois d'avril de chaque année à dix heures.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte des statuts de la Société, dans leur intégralité, et qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Swiss Life (Luxembourg)" (la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Strassen. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du Conseil d'Administration.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des filiales, des succursales ou des bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible les activités normales de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec des personnes situées à l'étranger, se présentent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet de faire au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, pour elle ou pour compte de tiers, toutes opérations d'assurance et de réassurance de la branche «Vie» soit:

1) Les opérations d'assurance

- en cas de décès

- en cas de vie, avec ou sans contre-assurance

- mixte

- se rapportant aux garanties que comportent à titre accessoire les assurances sur la vie et qui, à la suite de maladie ou d'accident, notamment en cas d'invalidité, prévoient une prestation non indemnitaire et complémentaire à la prestation principale.

2) Opérations de capitalisation

3) Gestion de fonds collectifs de retraite

et plus généralement, toutes opérations financières mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus désigné.

En outre, la Société peut prendre tous intérêts et participations dans toutes autres sociétés ou entreprises d'assurance de nature à favoriser les opérations sociales, notamment par la création de sociétés spéciales, apports, fusions, souscriptions ou achats d'actions, d'obligations ou autres titres, achats de droits sociaux, ou encore par tous traités d'union ou autres conventions quelconques.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de vingt-trois millions d'Euros (EUR 23.000.000,-) représenté par vingt-trois mille (23.000) actions sans indication de valeur nominale.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription pourra être délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci le moment venu.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par une décision prise par l'assemblée générale des actionnaires. Leur mandat est renouvelable.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants, nommés par l'assemblée générale des actionnaires peuvent se réunir et nommer un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, le moment venu, par le Conseil d'Administration.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président doit réunir le Conseil d'Administration si cela est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, fax ou courrier électronique de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation pourra être envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion et devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit ou par fax de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par fax un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens équivaudra à une présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les administrateurs sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux qui peuvent être produits dans des procédures judiciaires ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées ou par confirmation écrite conformément aux dispositions des présents statuts.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration déléguera la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages alloués au délégué. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'Intérêts. En cas de conflit d'intérêts d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le Conseil d'Administration et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations de la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représentera l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires sera convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant dix pour cent (10 %) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunira, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens similaires de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens satisferont à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaldra à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à une assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son propre président qui présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit à un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés. Si la Société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci exercera tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires. Ces décisions seront relatées par écrit.

Art. 15. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises de Luxembourg qui sera /seront désigné(s) par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires disposera librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, sa liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans la Société.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts peuvent être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se référeront aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de EUR 45.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER, K. ALBERT, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008. LAC/ 2008 / 33906. — Reçu quarante mille euros € 40.000,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008120725/7241/276.

(080140619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Borg Institutionen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.846.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120390/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11988. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

TAVARES DA SILVA Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7653 Heffingen, 30, Op Praikert.

R.C.S. Luxembourg B 53.963.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120391/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08300. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Weltbuttek Deifferdeng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.082.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120392/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08304. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Agence d'Assurances Michel Goret S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.966.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120393/1969/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04373. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Confy Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 66.830.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120395/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04496. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

VAG Security Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 57.040.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120396/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04491. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Onis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.297.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 février 2006, acte publié au Mémorial C n° 921 du 11 mai 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ONIS GROUP S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008120397/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04655. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Chronolux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 97.781.

L'an deux mille huit, le vingt août.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Vincent JUPRELLE, transporteur, demeurant à L-4986 Sanem, 2a, rue du Moulin.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée CHRONOLUX S.à r.l. avec siège social à L-4562 Differdange, Z.I Hanneboesch, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, alors de résidence à Wiltz, en date du 27 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 249 en date du 14 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97.781, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 3 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 74, en date du 20 janvier 2004,

modifiés suivant acte reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch en date du 5 juillet 2004, publié au Mémorial C, numéro 1030 en date du 14 octobre 2004,

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme, dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

-Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article deux des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Differdange à Pétange, et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). Le siège social est établi à Pétange.

(Le reste sans changement)

L'adresse du siège est fixée à L-4702 Pétange, 23, rue Robert KRIEPS.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Juprelle , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 août 2008. Relation: EAC/ 2008/11107. - Reçu douze euros, 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120763/203/44.

(080140688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

EcoLive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.909.

In the year two thousand eight, on the first of August.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Is held:

an extraordinary general meeting of shareholders of "EcoLive S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 123.909, incorporated under the denomination UNITED MINDS pursuant to a notarial deed dated 22 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 523 of 3 April 2007.

The articles of incorporation of the company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 14 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1168 of 14 May 2008.

The meeting is opened at 3.30 p.m. with Mr Bertrand Barthel, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Carole Gaudin, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Angelo Luis, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- Amendments to be made to article 9 paragraph 3 of the Articles of Incorporation, as follows:

"Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other member of the Board of Directors."

- Amendments to be made to article 9 paragraph 10 of the Articles of Incorporation, as follows:

"The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors and only if at least one A director and one B director are present or represented. Save as otherwise provided in these Articles, decisions shall be taken by the majority of the votes of the directors present or represented at such meeting provided that at least one A and one B director have voted in favour of such decisions."

- Creation of a new paragraph 11 in article 9, as follows:

"The decisions hereafter non-exhaustively listed shall only be taken according to a special majority, being the favorable vote of the unanimity of the A directors and of at least one B director:

- Any resolution concerning a transaction or a series of transactions with a Party having a cost in aggregate per year exceeding EUR 1,000,000 (one million euro);

- Any resolution concerning a transaction or a series of transactions for the sale, transfer or other disposal of the Company's assets (including shares, stock, etc.) having a book value of more than EUR 500,000 (five hundred thousand euro);

- Any resolution concerning the issuance by the Company of new shares or securities, including but not limited to securities convertible into shares;

- Any resolution concerning a change of the constitution, memorandum and/or articles of association of the Company other than where the change is to effect capital increases or reductions with the exception of capital increases or decreases;

- Creation or issuance of any class of shares or other securities having preference;

- The grant of any guarantees, encumbrances, mortgages or pledges over real estate and or personal property or over rights owned by the Company whenever the value of the assets being encumbered exceeds 1 % (one per cent) of the aggregate amount of the total of the corporate capital of the Company as set out in article 5 of the present articles of incorporation;

- Mergers, consolidations, divestitures, spin-offs relating to the Company;

- Any decisions to be taken by the Company as shareholder in its subsidiary companies or other companies where it holds an interest;

- Any decisions to appoint one or more directors representing of the Company in relation to any of its subsidiary companies or other companies where it holds an interest."

- Amendments to be made to article 17 paragraph 9 of the Articles of Incorporation, as follows:

"Except as otherwise required by the Companies Act, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a majority of ninety per cent of the shareholders present. The General Meeting may validly deliberate and pass resolutions if a quorum is present. Quorum at a General Meeting shall be not less than seventy per cent of all shareholders' votes."

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend paragraph 3 of article 9 of the Articles of Incorporation to be read henceforth as follows:

"Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other member of the Board of Directors."

Second resolution

The general meeting resolves to amend paragraph 10 of article 9 of the Articles of Incorporation to be read henceforth as follows:

"The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors and only if at least one A director and one B director are present or represented. Save as otherwise provided in these Articles, decisions shall be taken by the majority of the votes of the directors present or represented at such meeting provided that at least one A and one B director have voted in favour of such decisions."

Third resolution

The general meeting resolves to create a new paragraph 11 in article 9 of the Articles of Incorporation to read be as follows:

"The decisions hereafter non-exhaustively listed shall only be taken according to a special majority, being the favorable vote of the unanimity of the A directors and of at least one B director:

- Any resolution concerning a transaction or a series of transactions with a Party having a cost in aggregate per year exceeding EUR 1,000,000 (one million euro);

- Any resolution concerning a transaction or a series of transactions for the sale, transfer or other disposal of the Company's assets (including shares, stock, etc.) having a book value of more than EUR 500,000 (five hundred thousand euro);

- Any resolution concerning the issuance by the Company of new shares or securities, including but not limited to securities convertible into shares;

- Any resolution concerning a change of the constitution, memorandum and/or articles of association of the Company (with the exception of capital increases or decreases);

- Creation or issuance of any class of shares or other securities having preference;

- The grant of any guarantees, encumbrances, mortgages or pledges over real estate and or personal property or over rights owned by the Company whenever the value of the assets being encumbered exceeds 1 % (one per cent) of the aggregate amount of the total of the corporate capital of the Company as set out in article 5 of the present articles of incorporation;

- Mergers, consolidations, divestitures, spin-offs relating to the Company;

- Any decisions to be taken by the Company as shareholder in its subsidiary companies or other companies where it holds an interest;

Any decisions to appoint one or more directors representing of the Company in relation to any of its subsidiary companies or other companies where it holds an interest."

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend paragraph 9 of article 17 of the Articles of Incorporation to be read henceforth as follows:

"Except as otherwise required by the Companies Act, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a majority of ninety per cent of the shareholders present. The General Meeting may validly deliberate and pass resolutions if a quorum is present. Quorum at a General Meeting shall be not less than seventy per cent of all shareholders' votes."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at one thousand euro (EUR 1,500.00).

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier août.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EcoLive S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 123.909, constituée sous la dénomination UNITED MINDS suivant acte notarié en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 523 du 3 avril 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1168 du 14 mai 2008.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Bertrand Barthel, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Gaudin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Angelo Luis, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'alinéa 3 de l'article 9 des statuts comme suit:

«Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par tout autre membre du Conseil d'Administration.»

- Modification de l'alinéa 10 de l'article 9 des statuts comme suit:

«Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration et pour autant qu'au moins un administrateur A et un B soient présents ou représentés. A moins que les présents statuts n'en disposent autrement, les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion pour autant qu'au moins un administrateur A et un administrateur B aient voté en faveur de telles décisions.»

- Modification de l'article 9 des statuts par l'ajout d'un nouvel alinéa 11 libellé comme suit:

«Les décisions ci-après non exhaustivement listées seront prises uniquement selon un régime spécifique de majorité, celui-ci étant le vote favorable de l'unanimité des administrateurs A et d'au moins un administrateur B:

- Toute résolution concernant une transaction ou une série de transactions avec un tiers ayant un coût annuel global excédant EUR 1.000.000,- (un million d'euros);

- Toute résolution concernant une transaction ou une série de transactions concernant la cession, le transfert ou toute autre mesure portant sur les actifs de la Société (y compris ses actions et parts, son capital, etc) et ayant une valeur comptable supérieure à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros);

- Toute résolution concernant l'émission par la Société de nouvelles actions ou titres, y compris mais non limité à l'émission de titres convertibles en actions;

- Toute résolution concernant un changement de la constitution, du mémorandum et/ou des statuts de la Société (à l'exception des augmentations et des diminutions de capital);

- Toute résolution concernant la création ou l'émission de toute classe d'actions ou d'autres titres préférentiels;
- Toute résolution concernant l'octroi de toutes garanties, hypothèques ou nantissement sur les biens immobiliers et/ou personnels ou sur les droits appartenant à la Société si la valeur de ces actifs excède 1 % (un pour cent) du capital social de la Société tel que fixé dans l'Article 5 des présents Statuts;
- Toute résolution concernant des fusions, acquisitions, regroupements, cessions ou scissions concernant la Société;
- Toute résolution à prendre par la Société en tant qu'actionnaire de ses filiales ou dans d'autres sociétés où la Société détient un intérêt;
- Toute résolution nommant un ou plusieurs administrateurs représentant la Société auprès de toute filiale ou toutes autres sociétés où la Société détient un intérêt.»

- Modification de l'alinéa 9 de l'article 17 des statuts comme suit:

«Excepté dans les cas prévus par la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité de quatre-vingt dix pour cent des actionnaires présents. L'Assemblée Générale ne peut délibérer valablement et prendre des résolutions que si un quorum est atteint. Le quorum à une Assemblée Générale ne peut être inférieur à soixante-dix pour cent des votes de tous les actionnaires.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le troisième alinéa de l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par tout autre membre du Conseil d'Administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le dixième alinéa de l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration et pour autant qu'au moins un administrateur A et un B soient présents ou représentés. A moins que les présents statuts n'en disposent autrement, les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion pour autant qu'au moins un administrateur A et un administrateur B aient voté en faveur de telles décisions.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts par l'ajout d'un nouvel alinéa 11 de la teneur suivante:

«Les décisions ci-après non exhaustivement listées seront prises uniquement selon un régime spécifique de majorité, celui-ci étant le vote favorable de l'unanimité des administrateurs A et d'au moins un administrateur B:

- Toute résolution concernant une transaction ou une série de transactions avec un tiers ayant un coût annuel global excédant EUR 1.000.000,- (un million d'euros);
- Toute résolution concernant une transaction ou une série de transactions concernant la cession, le transfert ou toute autre mesure portant sur les actifs de la Société (y compris ses actions et parts, son capital, etc) et ayant une valeur comptable supérieure à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros);
- Toute résolution concernant l'émission par la Société de nouvelles actions ou titres, y compris mais non limité à l'émission de titres convertibles en actions;
- Toute résolution concernant un changement de la constitution, du memorandum et/ou des statuts de la Société à l'exception des augmentations et des diminutions de capital;
- Toute résolution concernant la création ou l'émission de toute classe d'actions ou d'autres titres préférentiels;
- Toute résolution concernant l'octroi de toutes garanties, hypothèques ou nantissement sur les biens immobiliers et/ou personnels ou sur les droits appartenant à la Société si la valeur de ces actifs excède 1 % (un pour cent) du capital social de la Société tel que fixé dans l'Article 5 des présents Statuts;
- Toute résolution concernant des fusions, acquisitions, regroupements, cessions ou scissions concernant la Société;

- Toute résolution à prendre par la Société en tant qu'actionnaire de ses filiales ou dans d'autres sociétés où la Société détient un intérêt;

- Toute résolution nommant un ou plusieurs administrateurs représentant la Société auprès de toute filiale ou toutes autres sociétés où la Société détient un intérêt.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le neuvième alinéa de l'article 17 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Excepté dans les cas prévus par la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité de quatre-vingt-dix pour cent des actionnaires présents. L'Assemblée Générale ne peut délibérer valablement et prendre des résolutions que si un quorum est atteint. Le quorum à une Assemblée Générale ne peut être inférieur à soixante-dix pour cent des votes de tous les actionnaires.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bertrand Barthel, Carole Gaudin, Angelo Luis et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2008. LAC / 2008 / 33052. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008120720/7241/243.

(080140668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

L.M.C. Group S.A., Luxembourg Management Company Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.897.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 19 juin 2008

Le Conseil décide de nommer pour un an en tant que réviseur externe la société Alter Audit Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg en remplacement de HRT Révision Sàrl.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Pour L.M.C. GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2008120669/744/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02094. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

IT-Investment Northern Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.972.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

115680

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008120699/5770/12.

(080140226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Barclays European Infrastructure Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.753.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2008 que Benoît Nasr, employé, né le 26 mai 1975 à Charleroi, Belgique dont l'adresse professionnelle est au 65, boulevard de Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet au 31 juillet 2008 et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est dorénavant composé de:

Gérant de catégorie A:

- M. Andrew Matthews

Gérant de catégorie B:

- M. Jean-Christophe Dauphin

- M. Benoît Nasr

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008120792/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Heritam Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.140.

—
Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Pour Heritam Sicav
Pictet Funds (Europe) S.A.
Grégory Fourez / Christopher Misson
Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008120861/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05881. - Reçu 66,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.
